



Edition du 29 mars 2018

Propos recueillis par Camille Anglada, Pays SUD.



De « créateurs de la ville fonctionnelle », l'aménageur évolue vers une position de « manager du métabolisme urbain ».

Dans une interview exclusive, Matthias Trouillaud, de Nantes Aménagement Métropole, nous livre sa vision des flux et son application au sein du projet « Pirmil – les isles ».

Matthias Trouillaud, vous êtes responsable d'opérations au sein de Nantes Aménagement Métropole. Qu'est ce que l'économie circulaire représente pour un aménageur ?

L'économie circulaire, c'est une question quasi existentielle pour un aménageur. Car l'aménageur, dans son travail, son action, ses missions, avec tous les acteurs qu'il met en mouvement, transforme fortement le territoire, avec des impacts très élevés (consommation de ressources, émission de déchets...). L'aménagement aujourd'hui est plutôt tributaire d'une vision linéaire. Il y a certes eu de premières évolutions avec la notion d'écoquartier, ou encore des évolutions réglementaires récentes (modification de l'article R122-5 du code de l'environnement, qui régit le contenu des études d'impacts) qui font évoluer les choses, appréhender et mesurer les questions de « métabolisme urbain ». Mais c'est encore imparfait. L'économie circulaire impose de raisonner différemment, de revoir l'ensemble des processus et modes de faire, c'est en cela qu'il s'agit d'une question existentielle : comme les flux concernent un grand nombre d'acteurs, comme l'aménageur doit par définition « parler à tous », l'action de l'aménageur, sous l'égide de la collectivité, doit être conçue dès son démarrage comme un partenariat entre l'ensemble des acteurs appelés à intervenir, et ce en rupture avec les processus classiques de production de la ville où les acteurs se succèdent (collectivité, puis aménageur, puis promoteurs avec leurs concepteurs, puis entreprises, et enfin les usagers...). De « créateurs de la ville fonctionnelle », l'aménageur évolue vers une position de « manager du métabolisme urbain ».

Quelle est votre vision des flux ? Comment pourriez-vous les définir ?

A ce stade, sur l'opération d'aménagement Pirmil – Les Isles, notre vision des flux est imparfaite. Une première tentative de définition a eu lieu lors des études préalables (quantification des déblais/remblais, matières premières pour la construction et flux associés, impact carbone, etc. avec de premiers axes d'optimisation). La phase opérationnelle doit préciser ces éléments en termes de faisabilités et en nouant des partenariats pour améliorer les méthodes et les résultats atteignables. Les échanges sur l'ensemble du cycle de vie, et au-delà du strict périmètre opérationnel (interfaces avec le reste du territoire), sont encore bien peu appréhendés, sachant que le rôle de l'aménageur ne doit et ne peut pas porter sur tout.

Quels sont les enjeux de flux de votre territoire ?

Ils sont multiples, et comme je le précisais dans la question précédente, encore mal appréhendés. La réponse à l'AMI nous a forcé à nous interroger, à travers 4 « leviers » : celui de la constitution d'une ville-nature (avec des flux « physiques » tels celui de la consommation de terre végétale, mais aussi les flux écologiques, de l'eau, etc.), celui de la transition des modes constructifs (avec la consommation des ressources pour construire tant les espaces publics que les bâtiments, et les déchets induits en phase de construction ou pour des démolition),



celui des mobilités durables (en particulier les axes liés à l'économie de la fonctionnalité pour optimiser le stationnement), enfin tout ce qui relève de l'énergie, et donc des flux énergétiques... Le tout en ayant à l'esprit qu'au-delà de la « fabrication », une bonne part du travail reposera sur les futurs habitants et usagers du site, et globalement sur les usages.



Edition du 29 mars 2018

Propos recueillis par Camille Anglada, Pays SUD.

Vous développez un projet sur la zone de Pirmil-les Isles. Pourriez-vous nous parler de ce projet ?

Pirmil –Les Isles est le premier projet de renouvellement urbain intercommunal porté par Nantes Métropole. Il forme, avec l'Île de Nantes et le Bas Chantenay, le triangle de la nouvelle centralité métropolitaine élargie. Au total, à partir de 2018 et jusqu'en 2030-2040, ce nouveau quartier accueillera 7000 à 8000 habitants et 2000 à 4000 emplois supplémentaires. Un grand parc doit être créé le long de la Loire. Dans ce site aujourd'hui très artificialisé, il s'agit de constituer un urbanisme dense où la nature, en lien avec les rives de la Loire et de la Sèvre, a une place décisive, du jardin à l'ample paysage des cours d'eau. Cette "ville-nature", complémentaire des opérations plus minérales engagées au nord, est le fil conducteur du projet, cohérent avec le statut de "métropole verte" de Nantes et inspiré des configurations urbaines d'Europe du Nord. Plus globalement, le site bénéficiera d'une action de renaturation et de mise en résilience vis-à-vis du risque d'inondation. Deux lignes de tramway sont à l'étude. La création d'une zone d'aménagement concerté (3 300 logements, 50 000 m² activités, commerces) aura lieu en juin 2018 et les premiers aménagements en 2019.

Comment avez-vous abordé la question des flux au sein du projet de Pirmil-les Isles ?

L'appréhension des flux s'est faite lors des 7 années d'études préalables, via plusieurs démarches liées entre elles :

- Le travail de conception proprement dit, avec un urbaniste, OBRAS, très au fait de ces questions ;
- Via les études réglementaires et techniques, et notamment l'étude d'impact dont le contenu récemment réformé impose de s'interroger plus en détail sur ces notions, ou encore l'étude dite « potentiel ENR » sur les aspects énergétiques ;
- Enfin, la concertation avec les parties prenantes du territoire (habitants, associations, entreprises), mais aussi les choix des élus métropolitains et communaux ont révélé des préoccupations quant au processus de mise en œuvre du projet lui-même, et son impact sur les flux : comment mettre en œuvre des modes constructifs sains et moins émetteurs de CO₂, moins consommateurs de ressources non renouvelables, tout en dynamisant les savoir-faire locaux et l'emploi ?



Quelles pistes de réponses avez-vous envisagées ?

Elles ont été explorées tant dans le travail de conception lui-même, concrétisé dans le dossier de création de ZAC, que dans la réponse à l'AMI, qui nous a poussés à aller au-delà, avec les 4 leviers que j'ai déjà cités. Mais l'autre piste de réponse est transversale, méthodologique : elle consiste à s'associer, très tôt, avec les parties prenantes clés, et à développer les modèles de collaboration adéquat. Nous en sommes encore au début, mais dès l'AMI, Nantes Métropole Aménagement a répondu avec des parties prenantes clés, en mesure de démultiplier l'impact de la démarche : les collectivités bien sûr, mais aussi le cluster de l'éco-construction NOVABUILD, l'association interprofessionnelle pour la filière bois en Pays-de-la-Loire ATLANBOIS, ou encore le BRGM pour les questions liées aux sols.